

■ **Jacques Francioli, Richard Francioli succ. SA**, à Genève, CH-660-1431994-8, exécution de travaux de peinture, papiers peints ou autres travaux (FOSC du 07.02.2005, p. 8). Transformation de 30 actions de CHF 1'000, jusqu'ici au porteur, en 300 actions de CHF 100, nominatives, à droit de vote privilégié. Capital-actions: CHF 300'000, entièrement libéré, divisé en 300 actions de CHF 100, nominatives, à droit de vote privilégié, et 270 actions de CHF 1'000, au porteur. Communication aux actionnaires: lettre recommandée et Feuille Officielle Suisse du Commerce. La clause statutaire relative à la reprise de biens envisagée à la constitution, réalisée le 09.06.1995 pour le prix de CHF 2'213'155, est abrogée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Nouveaux statuts du 17.12.2004.

Journal no 16334 du 13.12.2007

(04255534 / CH-660.1.431.994-8)